

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26.07.01 Convocation du 18.07.2001

Compte rendu affiché 30 juillet 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Mme DESVIGNES

Réf. : BJ/LDA

**Présents :** M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-Adjoints,

**Objet : Contrat Educatif Local :  
Participation Familles 2001/2002**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	19
votants	28

M. MEYER, Mmes GLATARD, WYMAN, BERRA, MM. GONDELAUD, GOSSET, CHRETIN, Mmes DURAND, DESVIGNES, M. BOUREZG, Mme LABASOR

**Absents représentés :** M. AUROY par M. RODRIGUEZ, Mlle VEYRIER par M. POINT - Mme BROSSARD par Mme GLATARD, - Mme MARMONIER par M. FAURE - Mme ZUILI par M. OLLIVIER - M. FERNANDES par M. CHATUT - Mme PERRIN par Mme BOUHEY - Mlle MILLET par Mme LABASOR - M. BELLOT par M. BOUREZG.

**Absent excusé :** M. MACHURAT.

Madame le Maire-Adjoint déléguée aux Affaires Scolaires précise que dans le cadre de la mise en place du **Contrat Educatif Local**, une participation financière sera demandée aux familles en fonction des activités proposées.

Cette participation sera collectée par le Coordinateur du Service Action Jeunes pour être ensuite reversée aux associations partenaires du **Contrat Educatif Local**. Pour l'année 2001-2002, elle propose de fixer les nouveaux tarifs.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Madame le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Précise que la participation demandée aux familles s'établira comme suit pour l'année 2001/2002 :

Pour les écoles primaires :

- 30,00 F. **(4,60 €)** par enfant et par trimestre pour **une activité** durant le temps de midi.
- 60,00 F. **(9,15 €)** par enfant et par trimestre pour **une activité** le mardi de 15h 30 à 17h 30.
- 90,00 F. **(13,70 €)** par enfant et par trimestre pour une activité **le mardi** de 15h 30 à 17h 30 et une activité durant le **temps de midi**.

Pour le Collège :

- 30,00 F. **(4,60 €)** par jeune et par trimestre pour **une activité**.

- Autorise en conséquence Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire,
- Précise que la recette correspondante est prévue à l'article 7067 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 27 juillet 2001

Pour copie conforme,

Le MAIRE

Signé P. LAFFLY

Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 22 août 2001  
- de la publication le 23 août 2001

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 22 août 2001